

## **FICHE ENSEIGNANT**

### **Inscriptions Latines**



Vous venez aujourd'hui au musée avec un livret pédagogique proposé par le Service des Publics pour enrichir votre projet éducatif. **Nous sommes ravis de vous recevoir et nous vous proposons une règle du jeu partagée pour assurer le bien-être de tous les visiteurs.** En tant qu'enseignant, éducateur ou parent d'élève, vous êtes responsable des groupes que vous accompagnez, depuis votre arrivée au musée jusqu'à la sortie. Les agents d'accueil vous assistent dans votre visite et dans le respect des consignes de visite.

Entrée gratuite pour les groupes  
pédagogiques et leurs accompagnateurs.

#### **Contact**

Service réservation : [reservations.lugdunum@grandlyon.com](mailto:reservations.lugdunum@grandlyon.com) ou 04 72 38 81 91

## **BIENVENUE**

### **Votre arrivée au musée**

Le service des réservations a convenu avec vous d'une heure d'arrivée. Nous vous remercions de la respecter. Si vous êtes en retard, contactez-nous au 04 72 38 81 91 ou au 04 78 38 49 30 pour nous en informer. À votre arrivée, les agents d'accueil peuvent vous demander de patienter afin de gérer au mieux le flux des groupes.

### **Vous avez plusieurs groupes ou classes :**

Merci de répartir les élèves en groupes en fonction des activités à l'extérieur du musée et de vous assurer que chaque groupe est encadré par deux accompagnateurs.

### **Votre passage en billetterie**

#### **Pour régler les entrées :**

Tandis que le groupe patiente devant les portes du musée, vous validez les modalités de réservation auprès de l'agent en billetterie.

### **Le premier accueil du groupe**

#### **Pour mettre les élèves en bonne disposition :**

Dans le même temps, un agent d'accueil rassemble le groupe et rappelle les consignes principales de visite au musée. Il fait ensuite entrer le groupe et fait déposer sacs, vêtements, casquettes et bouteilles d'eau dans un bac. Les élèves peuvent garder un crayon à papier pour remplir les livrets pédagogiques, les stylos billes et encres étant proscrits.

## **À PAS DE VELOURS**

### **Une visite sereine ?**

Attention au bruit ! L'architecture du musée, en béton, est particulièrement sonore et favorise les échos. Veillez à rester discrets dans vos déplacements. Rien ne sert de courir – tout vient à point pour qui prend le temps. Mettez aussi les téléphones portables en « sourdine ».

### **Les objets vous séduisent ?**

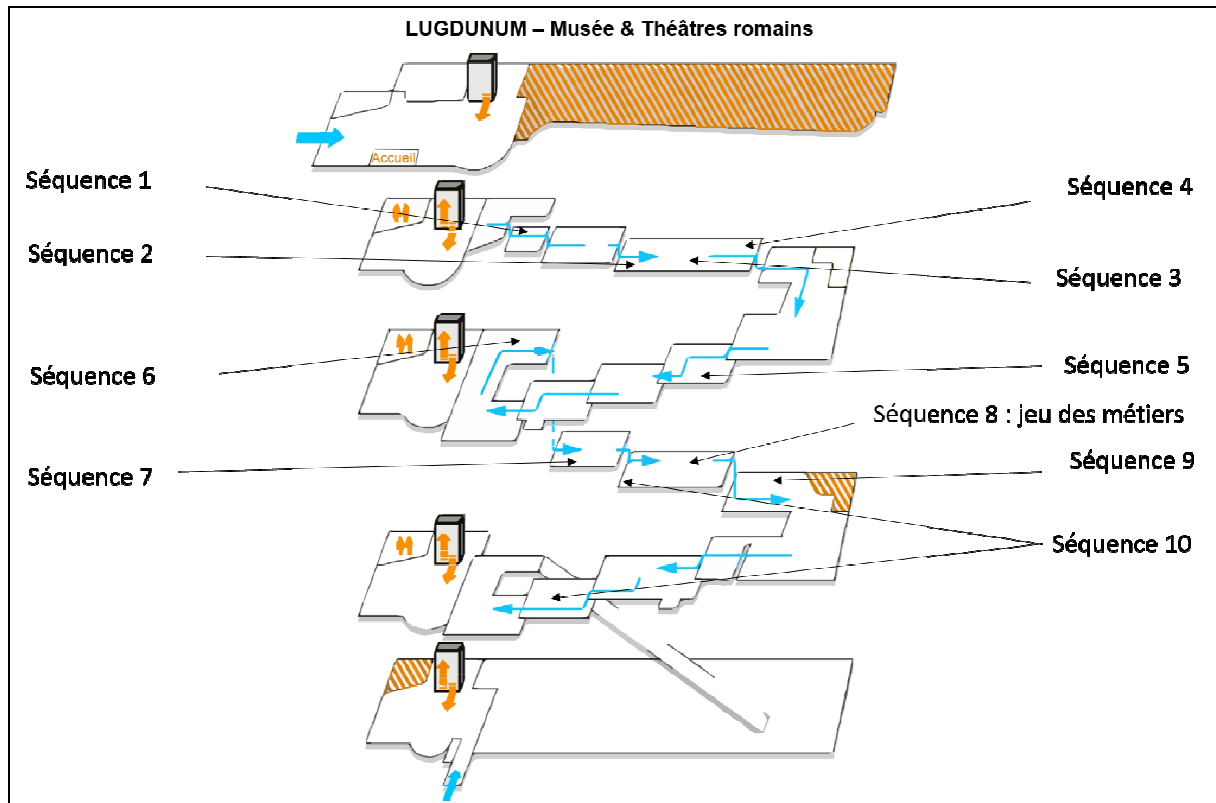
Toucher avec les yeux ! Les objets sont authentiques et fragiles. Souvenirs, souvenirs... les appareils photo sont autorisés sans flash, ni perche à selfies.

### **Une rencontre interactive ?**

Difficile d'échanger la bouche pleine... Adieu chewing-gum, boissons et nourritures qui trouveront leur place à la poubelle.

# Se repérer dans le musée

## Espaces où se déroulent les activités



Vous venez de recevoir un exemplaire du livret pédagogique «Inscriptions latines», vous pouvez le photocopier en nombre suffisant, pour chaque élève.

Le livret pédagogique est composé de différentes séquences. L'enseignant lance les recherches et anime les mises en commun. Tout le groupe se déplace ensemble,

Pour vous aider à préparer la visite, un dossier ressources est à votre disposition sur le site Internet du musée <https://lugdunum.grandlyon.com>, rubrique « Visiter » / «vous êtes un enseignant » / « ressources pédagogiques ».

## Objectifs de la visite

- Appréhender la culture et l'art de vivre des Gallo-romains par les inscriptions.
- S'initier à lire, à comprendre, à contextualiser, à déchiffrer des inscriptions latines
- S'approprier les collections différemment

## Séquence 1 : Lucius Munatius Plancus et la fondation de la colonie romaine de Lugdunum

Le dessin que vous avez sous les yeux est un relevé réalisé à partir d'une inscription originale conservée actuellement en Italie. Cette dernière était initialement disposée au-dessus de l'entrée du grand mausolée de Plancus.

Les élèves sont invités à localiser sur la maquette cette inscription.



L · MVNATIVS · L · F · L · N · L · PRON  
PLANCVS · COS · CENS · IMP · ITER · VII VIR  
EPVLON · TRIVMPH · EX · RAETIS · AEDEM · SATVRNI  
FECIT · DE · MANIBIS · AGROS · DIVISIT · IN · ITALIA  
BENEVENTI · IN · GALLIA · COLONIAS · DEDVXIT  
LVGV DVNVM · ET · RAVRICAM

### Traduction :

Lucius Munatius Plancus, fils de Lucius, petit-fils de Lucius, arrière-petit-fils de Lucius, consul, censeur, imperator deux fois, septemvir épulon, a triomphé des Rètes, a construit du butin de la guerre le temple de Saturne, a fait en Italie le partage des terres de Bénévent, a fondé dans la Gaule les colonies de Lugdunum et de Raurica.

Les élèves repèrent dans un premier temps les mots qu'ils reconnaissent :

Triomphe, Saturne, colonies, Gallia...

Puis avec votre aide ils retrouvent les titres portés par le fondateur de la ville de Lugdunum :

### **COS : CONSUL**

Sous la République, les consuls représentent les véritables Chefs de l'État. Ils ont hérité des pouvoirs civils et militaires royaux. Grâce à leur *imperium militae*, ils peuvent lever des troupes et être acclamés comme imperator.

### **CENS : CENSEUR**

Magistrat chargé de faire tous les cinq ans le recensement de la population civique, des biens des citoyens, l'évaluation des forces militaires, de dresser la liste des chevaliers et des sénateurs et de veiller au maintien des bonnes mœurs.

### **IMP : IMPERATOR**

Sous la République, il s'agit du titre accordé par acclamation des soldats au général victorieux (consul ou préteur). À partir d'Auguste, ce terme désigne aussi le Princeps, à la fois chef politique et chef de l'armée. D'où le nom d'Empereur.

**VII VIR** (Septemvir) EPVLON : titre porté par sept magistrats ou prêtres romains chargés des festivités, des banquets qui étaient offerts après les jeux.

L'inscription mentionne la fondation de deux colonies, celle de Lugdunum (Lyon) et celle de Rauricam (Augst aujourd'hui en Suisse), près de Bâle.

Les élèves notent le nom des deux colonies fondées par Lucius Munatius Plancus :

**Lugdunum** et **Rauricam** (aujourd'hui la ville d'Augst *Augusta Raurica* en Suisse).

## Séquence 2 : L'amphithéâtre des Trois Gaules

Voici la dédicace de l'amphithéâtre situé à proximité du sanctuaire fédéral des Trois Gaules (*cf dossier ressources pour plus de renseignements*) sur la colline de la Croix-Rousse.



PRO SALVTE TI. CAESARIS AVG. AMPHITHEATR(VM)  
CVM ARENA ET PODIO C IVL. C. F. RVFVS SACERDOS ROM ET AVG  
C. IVL. C. F. FILII F. ET NEPOS EX CIVITATE SANTON. D.S.P.FECERVNT

### Traduction :

[Pour le salut de l'empereur] Tibère César Auguste, Caius Julius Rufus, fils de Caius, prêtre de Rome et d'Auguste, de la cité des Santons, ont fait construire à leurs frais cet amphithéâtre [...] avec son podium.

### Réponses :

L'inscription permet d'avoir une idée de la date de construction de ce monument : sous le règne de Tibère (14 à 37 après J.-C.). Les archéologues avancent la date de 19 ou 20 après J.-C.

Le nom de celui qui finance la construction de l'amphithéâtre : CAIVS IVLIVS RVFVS

Sa fonction politique : SACERDOS ROM(ae) ET AVG(usti) c'est-à-dire grand prêtre du culte impérial.

De quelle tribu sa famille est-elle originaire ? De la tribu des Santons, territoire autour de la ville de Saintes, en Charente Maritime sur la côte atlantique. Sa famille était gauloise, elle a acquis la citoyenneté romaine et Rufus se comporte comme un homme politique romain en faisant preuve d'évergétisme. En effet, son grand-père a reçu la citoyenneté en remerciement de son soutien pendant la guerre des Gaules. Dans la société romaine, l'acquisition de la citoyenneté peut se faire de manière collective ou individuelle. On connaît la filiation de Caius

Julius Rufus car il a fait édifier à Saintes un arc de triomphe dédié à l'empereur Tibère (cf la photo de l'arc de triomphe dans cet espace du musée).

**Évergétisme** : on distingue par ce nom d'origine grecque l'ensemble des actes de bienfaisance accomplis dans le cadre municipal par certains membres des classes aisées.

L'évergétisme est essentiellement lié à l'exercice d'une fonction municipale, profane (magistrature, décurionat) ou religieuse (flaminat, sévirat) ; il est la contrepartie de l'*honoris*, l'honneur lié à une telle fonction.

Devant la médiocrité des revenus des cités, il est, en effet, de règle que les riches participent largement, sur leur propre fortune, d'abord à l'embellissement de leur ville (construction de monument, érection de statues) ensuite à la distraction (organisation de spectacles) et ou ravitaillement (distribution d'huile, de vin, d'argent) de leurs concitoyens.

Les droits du citoyens : légitimité du mariage (*conubium*) et donc des enfants nés du mariage ; possibilité d'acquérir et de transmettre des biens (*commercium*) ; protection des lois. Ce sont ensuite des droits politiques : le droit d'appel et le droit de voter. La possibilité pour tous de devenir magistrat ne fut acquise, dans certaines limites, qu'après 367.

Notez l'abréviation **D.S.P.**, de *sua pecunia*, que l'on peut traduire « de son propre argent ».

## Séquence 3 : Les notables locaux

Dans cet espace, les élèves sont invités à rechercher sur les différentes inscriptions, pour la plupart des bases honorifiques, le nom et/ou la tribu d'origine de l'homme politique romain correspondant.

| Noms                               | Tribus            |
|------------------------------------|-------------------|
| <b>Caius Ulattius...</b>           | <b>Ségusiave</b>  |
| <b>Pompeia Sabina</b>              | <b>Petrocores</b> |
| <b>Quintus Julius Severinus</b>    | <b>Séquanes</b>   |
| <b>Lucius Lentulius Censorinus</b> | <b>Pictave</b>    |
| <b>Tiberius Pompeius Priscus</b>   | <b>Cadurque</b>   |

Voici un exemple d'inscription, si vous souhaitez approfondir.



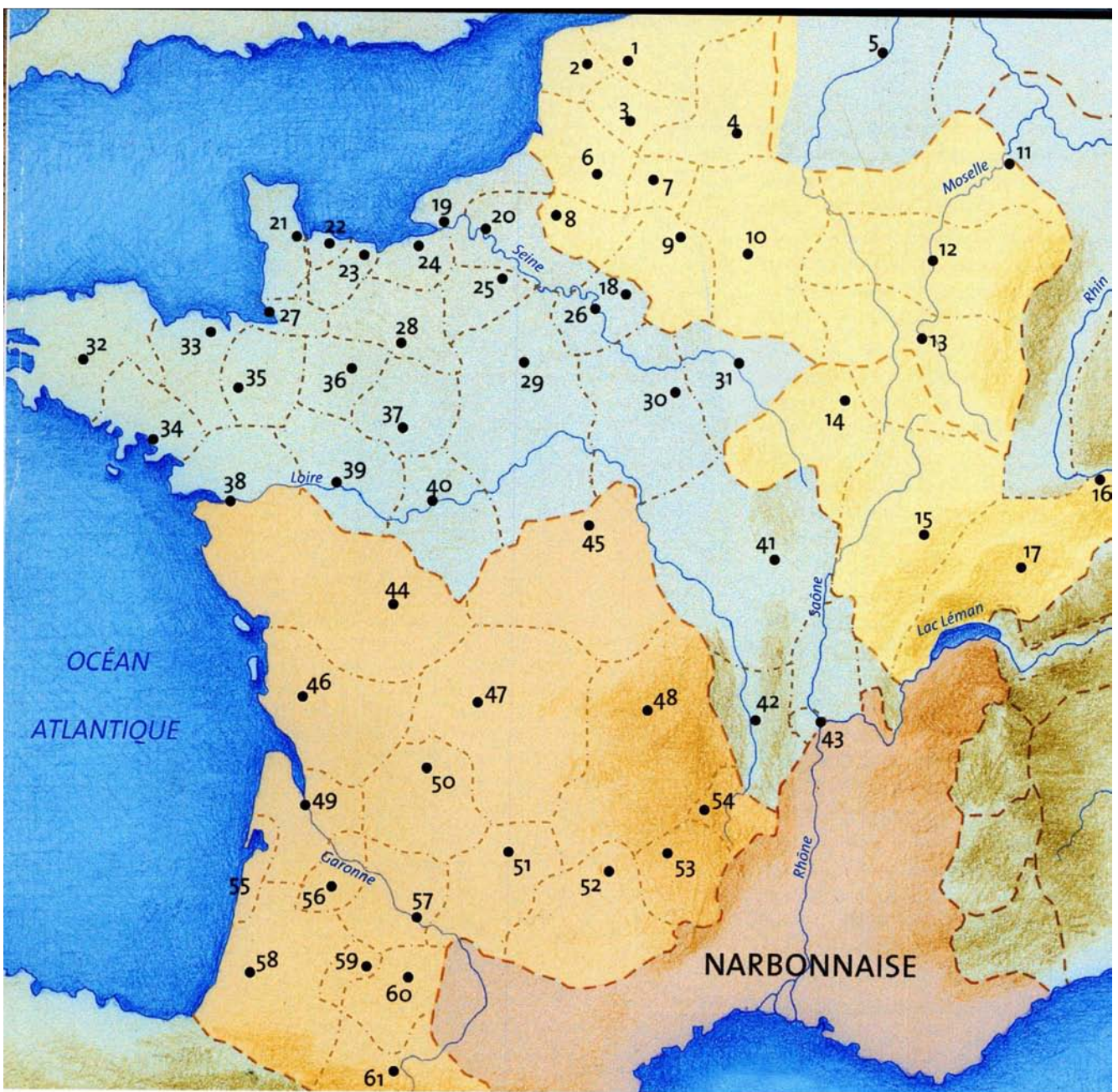
L LENTVLIO  
CENSORINO  
PICTAVO  
OMNIBVS HO  
NORIBVS APVD  
SVOS FVNCTO  
CVRATORI BIT  
VIVISCORVM  
INQVISITORI  
TRES PROVIN  
CIAE GALLIAE

« A Lucius Lentulius Censorino, Pictave, promu dans sa cité à tous les honneurs, curateur de la cité des Bituriges Vivisques, inquisiteur, les Trois Provinces de la Gaule ont élevé cette statue. ».

**Curateur** : magistrat impérial chargé de l'administration de Rome. On distingue les curateurs des eaux, les curateurs des travaux publics, les curateurs des voies...



## Carte des peuples des Trois Gaules



### Province de Belgique

- 1 Menapes/Castellum Menapiorum/Cassel
- 2 Morins/Tarvana/Thérouanne
- 3 Atrébates/Nemetacum/Arras
- 4 Nerviens/Bagacum/Bavay
- 5 Tongres/Aduatuca/Tongres
- 6 Amiens/Samarobriua/Amiens
- 7 Viromanduels/Augusta/St-Quentin
- 8 Bellovaques/Caesaromagus/Beauvais
- 9 Silvanectes/Augustomagus/Senlis
- 10 Rèmes/Durocortorum/Reims
- 11 Trévires/Augusta Treverorum/Trèves
- 12 Médiomatrices/Divodurum/Metz
- 13 Leuques/Tullum/Toul
- 14 Lingons/Andemantunnum/Langres
- 15 Séquanens/Vesontio/Besançon
- 16 Helvètes/Augusta Rauricorum/Augs
- 17 Helvètes/Aventicum/Avenches

### Province de Lyonnaise

- 18 Meldes/Latinum/Meaux
- 19 Calètes/Juliobona/Lillebonne
- 20 Veliocasses/Rotomagus/Rouen
- 21 Unelli/Crocioctonum/Carentan
- 22 Baiocasses/Augustodunum/Bayeux
- 23 Viducasses/Aregenua/Vieux
- 24 Lexoviens/Noviomagus/Lisieux
- 25 Eburoniques/Aulerques/Médiolanum/Evreux
- 26 Parisiens/Lutecia/Paris
- 27 Abrincates/Ligedia/Avranches
- 28 Esuviens/Sagii/Sées
- 29 Carnutes/Autricum/Chartres
- 30 Sénons/Ageddincum/Sens
- 31 Tricasses/Augustobona/Troyes
- 32 Osismiens/Vorgium/Carhaix
- 33 Coriosolites/Fanum Martis/Corseul

- 34 Venètes/Darioritum/Vannes

- 35 Redons/Condate/Rennes
- 36 Diablinthes(Aulerques)/Noviodunum/Jublains
- 37 Cénomans/Vindinum/Le Mans
- 38 Namnètes/Condevicnum/Nantes
- 39 Andécaves/Juliomagus/Angers
- 40 Turons/Caesarodunum/Tours
- 41 Eduens/Augustodunum/Autun
- 42 Ségusiaves/Forum Segusiavorum/Feurs
- 43 Lugdunum/Colonie hors province/Lyon

### Province d'Aquitaine

- 44 Pictons/Limonum/Poitiers
- 45 Bituriges/Avaricum/Bourges
- 46 Santons/Mediolanum/Saintes
- 47 Lémoviques/Augustoritum/Limoges

- 48 Arvernes/Augustonemetum/Clerr Ferrand
- 49 Bituriges Vivisques/Burdigala/Bordeaux
- 50 Pétrocores/Vesunna/Périgueux
- 51 Cadurques/Divona/Cahors
- 52 Rutènes/Segodunum/Rodez
- 53 Gabales/Anderitum/Javols
- 54 Vellaves/Ruessio/Saint-Paulien
- 55 Boïens
- 56 Vasates/Cossium/Bazas
- 57 Nitiobriges/Aginnum/Agen
- 58 Tarbelles/Aquae Augustae/Dax
- 59 Elusates/Elusa/Eauze
- 60 Ausques/Eliberris/Auch
- 61 Convènes/Lugdunum Convenarum St Bertrand-de-Comminges

## Séquence 4 : La table claudienne

### Un discours impérial

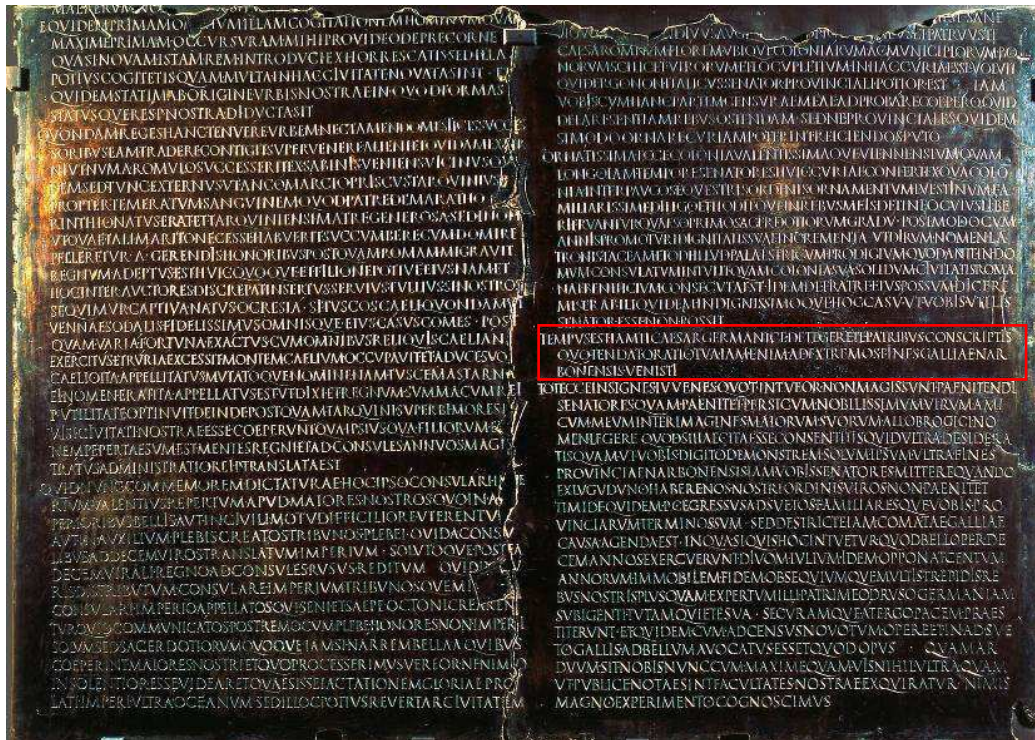
Cette inscription, sur du bronze, a été retrouvée en 1528 sur les pentes de la colline de la Croix-Rousse. Elle retranscrit un discours prononcé par l'empereur **Claude** (né à Lyon en 10 av. J.-C. lorsque Drusus inaugure le sanctuaire fédéral pour Auguste). En août 48, les notables des trois provinces qui composaient la Gaule Chevelue (c'est à dire couverte de forêts), la partie nord de la Gaule conquise par César près d'un siècle auparavant, demandent donc officiellement l'octroi des droits politiques, le *ius honorum*, qui leur permettraient d'entrer au sénat et d'accéder aux grandes charges sénatoriales de l'Empire. À cette époque, il n'existait aucune unité dans les droits et les statuts des hommes libres de la Gaule : tout dépendait du lieu de naissance, de la carrière et des chances individuelles de chacun. Ainsi, ces mêmes Gaulois étaient déjà citoyens romains, mais ils avaient été « naturalisés » à titre personnel, eux ou leurs grands-parents. Ils ne possédaient qu'une « citoyenneté incomplète », à la différence des hommes libres habitant les colonies romaines comme Lyon, fondées à l'origine par des vétérans de l'armée romaine et qui jouissaient d'un droit de cité complet, égal à celui des citoyens de Rome.

C'est grâce à l'historien Tacite qui rapporte à sa manière dans ses *Annales* (XI, 23) le discours de l'empereur et nous éclaire sur le contexte et les circonstances de celui-ci.

Fut-il suivi par le Sénat ? Tacite rapporte qu'« *en vertu du sénatus-consulte qui succéda au discours du prince, les Éduens reçurent les premiers le droit de siéger au Sénat* ». L'empereur aurait eu finalement gain de cause : ce serait en tout cas le sens de la présence du texte de son discours à Lyon. Son intervention ne concernait pas les habitants de Lugdunum, citoyens romains à part entière depuis la fondation de la colonie. Mais Lyon était aussi le siège de l'assemblée fédérale des Trois-Gaules.

D'un point de vue technique, la table claudienne a été fabriquée selon la technique de la cire perdue. Les Romains ont d'abord inscrit le discours sur de la cire d'abeille qui, étant un matériau mou, a permis d'obtenir un résultat très précis. Puis ils l'ont recouverte d'argile qui a épousé la forme des lettres et a donc joué le rôle de moule négatif. Ils ont fait fondre la cire sans altérer l'argile, ont coulé le bronze et ont plongé l'ensemble dans l'eau de manière à ce que l'argile éclate. Enfin, ils ont retouché le bronze durci avec des outils pour affiner le résultat.





Le passage en latin *Tempus est iam Ti(beri) Caesar Germanice, degere te patribus conscriptis quo tendat oratio tua : iam enim ad extremos fines Galliae Narbonensis venisti* est célèbre.

« Allons ! Tibère César Germanicus, il est temps de faire connaître aux Pères conscrits où tend ton discours, car déjà te voici arrivé aux extrêmes limites de la Gaule Narbonnaise ».

Ce discours atteste de la considération que l'empereur Claude témoignait aux Gaulois.

On suppose que la grande plaque de bronze était affichée là où se réunissait l'assemblée fédérale des Trois Gaules, dans le sanctuaire de Rome et d'Auguste, traditionnellement localisé non loin de l'amphithéâtre, sur les pentes de la Croix-Rousse.

### Tiberius Claudius Nero Drusus

Claude est le quatrième empereur romain et le petit-neveu d'Auguste. Il est né à Lugdunum en 10 avant J.-C. Il règne de 41 à 54 après J.-C.

Suite à l'assassinat de Caligula, il accède au pouvoir à l'âge de 52 ans avec l'aide de la garde prétorienne.

Véritable savant, Claude est un érudit et est un empereur très impliqué dans la gestion administrative de l'Empire.

En 54, il épouse Agrippine, sa jeune nièce et adopte son fils Néron. Il meurt assassiné la même année.

## Séquence 5 : la religion



*MERCURIO AVGVSTO  
ET MAIAE AVGVSTAE  
SACRVM EX VOTO  
M(ARCUS) HERENNIVS M(ARCI)  
L(IBERTVS) ALBANVS AED(EM) ET SIGNA DV(O) CVM IMAGINE TI(BERII)  
AVGVSTI D(E) S(UA) P(ECUNIA) SOLO P(B)LIC(O) FECIT.*

Le culte de Mercure est le culte le mieux attesté à Lyon. Seul ou en compagnie de Maia, le dieu est mentionné par quatre inscriptions qui le qualifient d'auguste. Mercure possédait au moins trois sanctuaires à Lyon. L'inscription ci-dessus fait partie d'une série de trois qui évoquent un monument à **Mercure** (dieu du commerce, des voleurs, des voyageurs) et **Maia** (mère et parèdre (assise près) de Mercure). Un temple lui a été consacré par un affranchi Marcus Herennius Albanus qui, de ses deniers et sur le sol public, fit construire le temple et installer deux statues divines ainsi que le portrait de Tibère. Il se trouvait dans le quartier de Saint-Just Lyon 5°

### Réponses :

Qui a payé ce monument ? MARCVS HERENNIVS ALBANVS

Son statut social : L pour Libertus = affranchi de Marcus

Quel mot est utilisé pour « statues » ? IMAGINE (buste)

Comment peut-on dater ces stèles ? Tiberii Augusti : Invocation de la protection de l'empereur Tibère (14-37 après J.-C.)

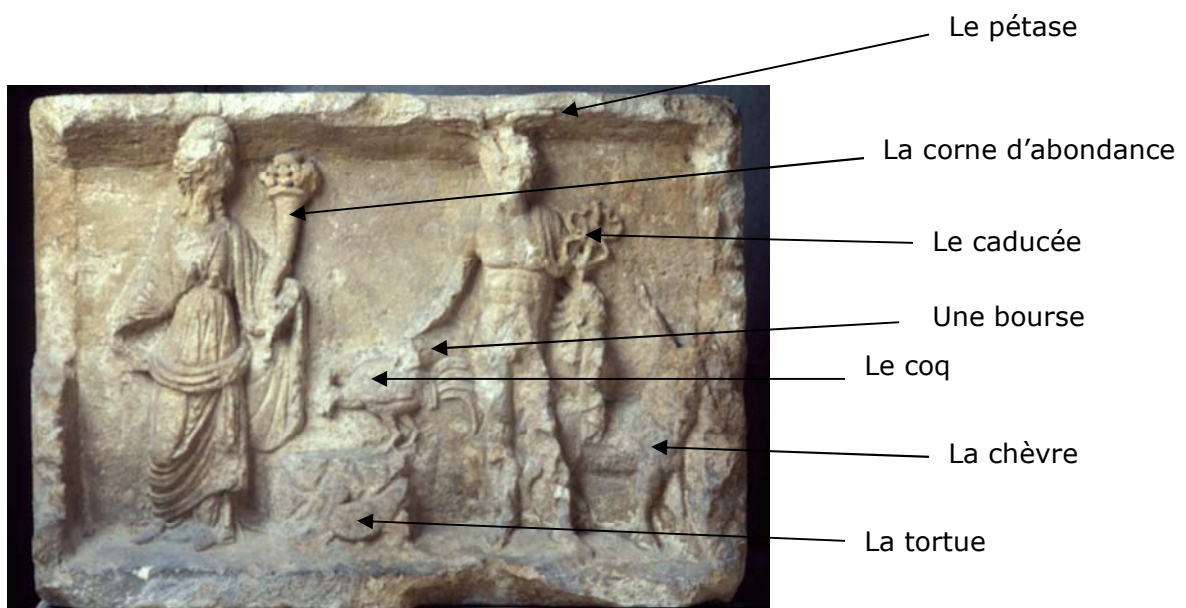
Où se trouvaient-elles ? AED(EM) = TEMPLVM (petit temple)

## Regard sur le bas-relief de Mercure et Maïa

Découvert en 1959 lors de travaux sur le plateau de La Duchère, ce bloc sculpté figurait probablement dans un sanctuaire aux portes de Lugdunum. Dans le cadre rectangulaire est représenté le dieu Mercure associé à la divinité Maia. Mercure est doté de ses attributs : caducée, manteau jeté sur l'épaule gauche (chlamyde), pétase (chapeau à ailes sur la tête) et sa bourse à la main droite. Il est entouré de ses compagnons animaux habituels : bouc, tortue et coq qui picore sur une table ou un rocher.

À côté, la divinité féminine portant une corne d'abondance pourrait être Fortune, si elle tenait un gouvernail. On pense donc plutôt à Maia et une inscription lyonnaise (cf inscription ci-dessus) mentionne un temple à Mercure et Maia.

Mercure est une divinité populaire en Gaule.



## Séquence 6: Les jeux du cirque

Derrière la mosaïque des jeux du cirque se trouve une inscription mentionnant **Sextus Ligurius Marinus**.

*SEX. LIGVRIVS, SEXTI FILIVS, GALERIA, MARINVS, SVMMVS CVRATOR CIVIVM ROMANORVM PROVINCIAE LVGDVMENSIS, QVAESTOR DVVMVIRALIBVS ORNAMENTIS SVFFRAGIO SANCTISSIMI ORDINIS HONORATVS PERPETVI PONTIFICATVS DAT. CVIVS DONI DEDICATIONE DECVRIONIBVS DENARIOS QVINQVE, ORDINI EQVESTRI, SEVIRIS AVGVSTALIBVS, NEGOTIATORIBVS VINARIIS DENARIOS TRES, ET OMNIBVS CORPORIBVS LVGDVMENSIBVS LICITE COEVNTIBVS DENARIOS DVOS ; ITEM LVDOS CIRCENSES DEDIT. LOCVS DATVS DECRETO DECVRIONVM.*

Quelles sont les hautes fonctions qu'il a occupées dans sa carrière politique ?

- Curateur : Magistrat ou fonctionnaire impérial chargé d'une administration pour le compte de l'État romain dans un domaine précis tel que l'approvisionnement ou la gestion du patrimoine public.
- Questeur : Magistrat romain chargé surtout de fonctions financières. Gardien du trésor public, il est responsable du règlement des dépenses et de l'encaissement des recettes publiques.
- Duumvir : magistrat d'un collège de deux membres qui exerçait une charge conjointement à une autre. Exemple : Duumvir quinquennaux : duumvirs coloniaux ou municipaux, élus tous les cinq ans, et effectuant alors les fonctions de censeur (ceux qui recensent les citoyens) dans leur cité.

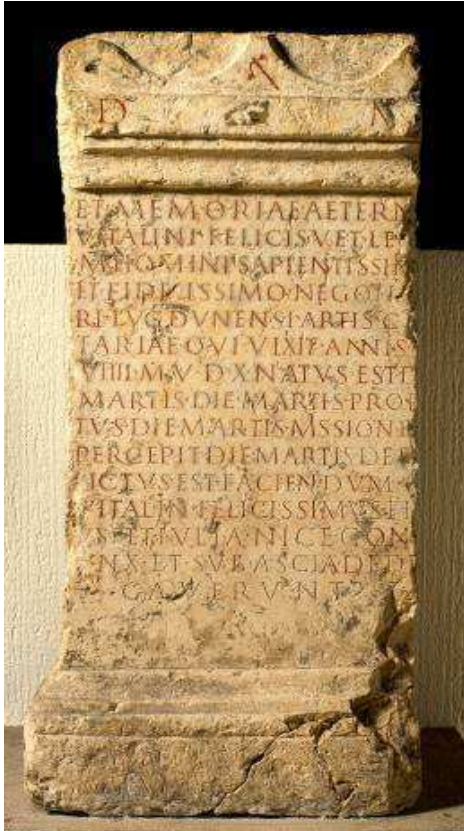
Voici la traduction du texte de cette inscription. Les mots en gras correspondent aux mots que les élèves doivent trouver.

« Sextus Ligurius Marinus, fils de **Sextus** ; de la tribu Galeria, curateur général des citoyens romains de la **province Lyonnaise**, questeur honoré des ornements duumviraux par le suffrage du Sanctissime Ordre, duumvir désigné à la demande du **peuple**, donne en reconnaissance de sa promotion à l'honneur du pontificat perpétuel ce monument et, à l'occasion de sa dédicace, aux décurions cinq deniers, à l'ordre équestre, aux sévirs augustaux, aux négociants en **vin** trois deniers, et à tous les autres corps lyonnais autorisés deux deniers. Il a donné aussi **des jeux du cirque** Emplacement du monument concédé par décret des décurions. »

La tribu des Galeria, à laquelle appartient Sextus Ligurius Marinus, est la tribu de Rome à laquelle sont rattachés les citoyens qui ont le droit de vote à Rome, mais n'y résident pas, comme les citoyens de Lugdunum.



## Séquence 7: Les artisans



D(iis) M(anibvs)  
ET MEMORIAE AETERN[ae]  
VITALINI FELICIS VET(erani)  
LEG(ionis) [I]  
M(inerviae) HOMINI (sic)  
SAPIENTISSIM[o]  
ET FIDELISSIMO, NEGOTIA[to-]  
RI LVGDVNENSI ARTIS C[re-]  
TARIA QUI VIXIT ANNIS [LX ?]  
VIII M(ensibvs) V D(iebus) X  
NATVS EST D[ie]  
MARTIS, DIE MARTIS PROB[A-]  
TVS DIE MARTIS DEF[V-]  
NCTVS EST FACIENDUM  
C[VR(averunt)]  
VITALIN(IVS) FELICISSIMVS  
FIL[I-]  
VS ET IVLIA NICE CON[i-]  
VNX ET SVB ASCIA DEDI  
CAVERVNT

« Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de Vitalinius Felix, vétéran de la légion Ière Minervia, homme rempli de sagesse et de loyauté, négociant potier lyonnais, mort à l'âge de 69 ans, 5 mois et 10 jours. Il est né un mardi, un mardi il est entré au service, un mardi il a reçu son congé, un mardi il est décédé. Vitalinius Felicissimus, son fils, et Julia Nice, sa femme, ont élevé ce tombeau et dédié sous l'ascia. »

**Félix** était marchand de poterie à Lugdunum (NEGOTIATOR ARTIS CRETARIA).

Réponses :

Que signifient les initiales D et M à la première ligne ?

Aux dieux Mânes, protecteurs des âmes des défunts

Il était vétéran de la 1<sup>ère</sup> légion Minerve, qu'est-ce que cela signifie ?

Que c'est par son engagement et l'accomplissement de son service militaire qu'il obtient la citoyenneté

Trouve l'âge qu'il avait à sa mort : 69 ans 5 mois et 10 jours

Quel jour de la semaine est-il né ? Il est né un mardi (MARTIS)

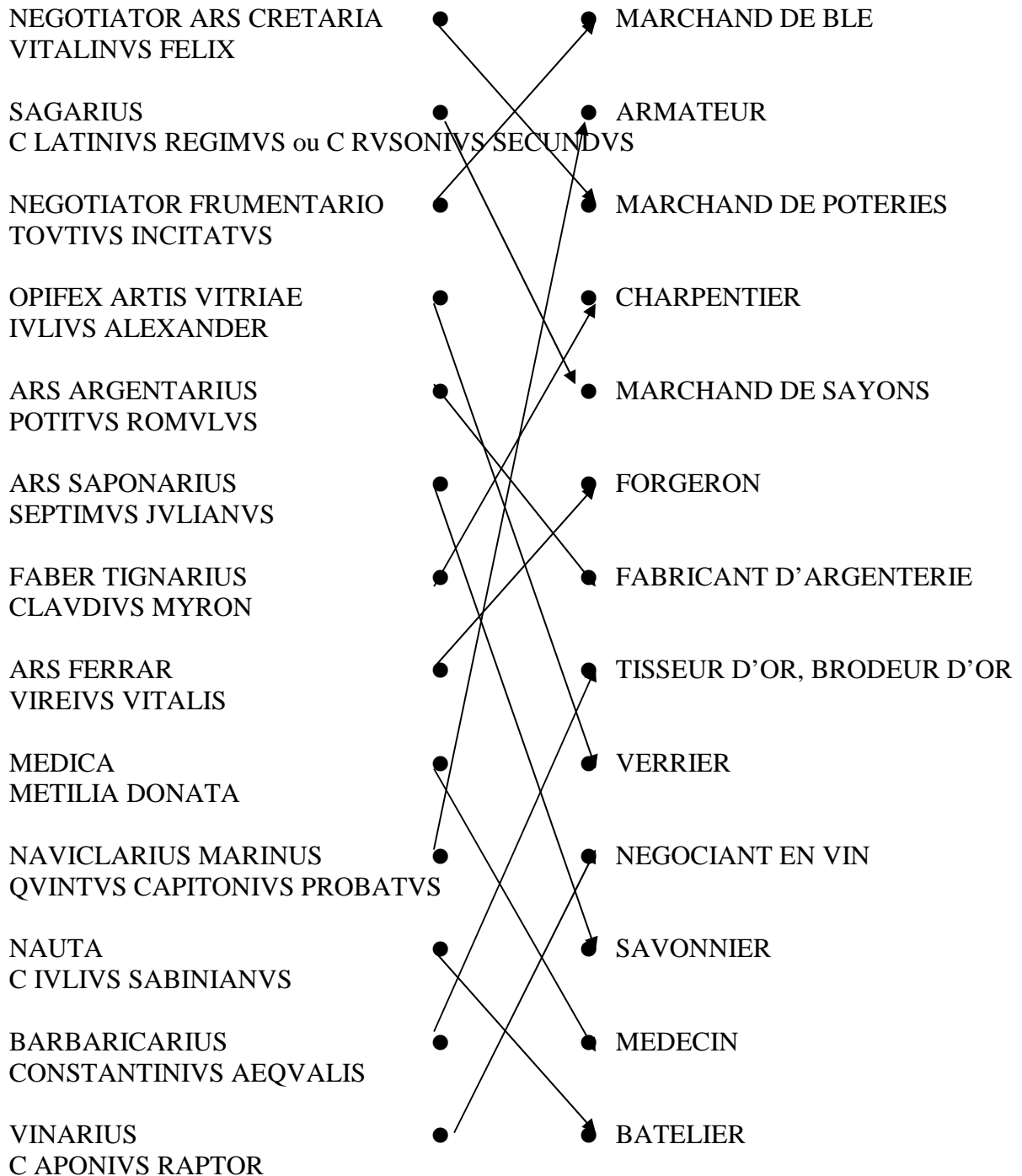
Et vous, quel jour êtes-vous nés ? NATVS SVM \_\_\_\_\_

Les jours de la semaine : lunae, martis, mercurii, jovis, veneris, saturni, solis

## Séquence 8: Le jeu des artisans et commerçants

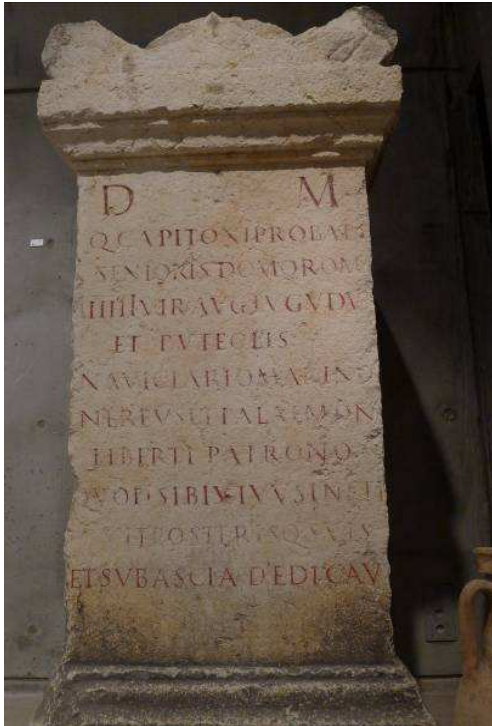
À partir des stèles que les élèves trouveront dans l'espace des artisans et commerçants, ils doivent relier par une flèche chaque métier à sa traduction.

Ensuite il relève cinq noms de famille d'artisan.





## Séquence 9: Les commerçants



*DIIS MANIBUS*

*Q. CAPITONII PROBATI SENIORIS  
DOMO ROMA SEVIRO AUGUSTALI  
LUGUDUNI ET PUTEOLIS NAVICLARIO  
MARINO  
NEREUS ET PALAEMON  
LIBERTI PATRONO  
QUOD SIBI VIVUS INSTITUIT  
POSTERISQUE  
ET SUB ASCIA DEDICAVERUNT*

Aux dieux Mânes de Quintus Capitonius Probatas senior, de Rome, sévir augustal à Lyon et à Pouzzoles, commerçant sur mer, Nereus et Palaemon, ses affranchis (ont fait graver cette épitaphe sur) le tombeau que leur patron s'est, de son vivant, élevé pour lui-même et ses descendants et qu'ils ont dédiés sous l'ascia

### **Quintus Capitonius Probatas**

Il officiait à la fois à Lugdunum et dans le grand port près de Naples où arrivaient les marchandises en provenance d'Orient. Il est **sevir augustal**. Le collège des sévirs augustaux, souvent désigné par la formule *seviri lugduni consistentes*, « sévirs installés à Lyon », avait son organisation propre avec des patrons et des curateurs, les uns et les autres appartenant au monde économique. Ils occupent une place dominante dans la vie économique de la cité, comme artisans, commerçants ou armateurs.

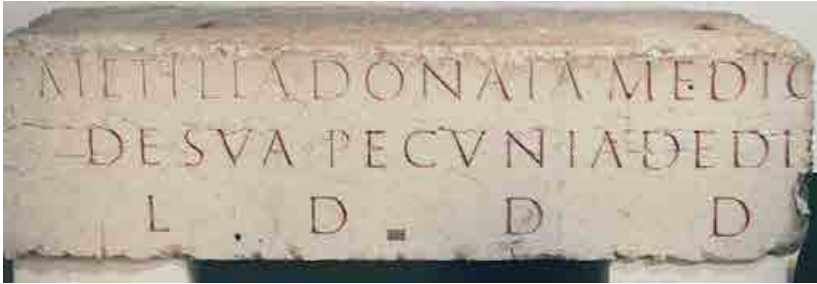
Comment se nomme ce port ? Pouzzoles

Quels produits de luxe importait-on d'Orient ? Marbre, vin, épices, blé, parfum...

Qui a fait tailler cette stèle pour lui ? Ses affranchis (LIBERTI): Nereus et Palaemon

## Séquence 10 : La place des femmes dans la société

Petit retour en arrière, cette inscription se trouve sur le côté de la grande mosaïque !



Metilia Donata médecin, a fait don (de ce monument) sur sa fortune.  
L'emplacement a été donné par décret des décurions

### **Metilia Donata**

Qui était-elle ? Sa profession : médecin

Comment nous fait-elle savoir qu'elle occupe un rôle de premier plan à Lugdunum? Elle a obtenu par son financement (DE SVA PECVNIA) un emplacement dans la ville pour faire construire un bâtiment que nous ne connaissons pas. Elle obtient d'ailleurs l'approbation des décurions de la ville L D D D (LOCVS DATVS DECRETO DECVRIONVM)

### **Aufidia Antiochidis**

Déplacez-vous dans les dernières salles du musée, dans l'espace funéraire

Ce petit monument de pierre abritait une urne cinéraire, celle d'Aufidia Antiochis.

DIS MANIB  
AUFIDIAE  
ANTIOCHIDIS  
SEXTVS AUFIDIUS  
THIASUS  
VXORI  
KARISSIMAE



Aux dieux Mânes d'Aufidiae Antiochidis  
Sextus Aufidius Thiasus  
à sa femme très chère

Comment s'appelle son époux ? Sextus Aufidius Thiasus

Comment expliquer le nom d'Aufidia ?

Elle porte le nom de son époux (AVFIDIVS) mis au féminin. Dans la société romaine, la femme porte le nom de son père féminisé sauf si elle est une esclave. Dans ce cas, l'esclave porte uniquement un surnom, qui a souvent attiré au caractère physique ou moral de la personne.

Lorsqu'une femme se marie, elle ne prend jamais le nom de son époux, elle garde celui de son père. Le citoyen romain, quant à lui porte un prénom, un nom et un surnom.

Ici, le maître a peut-être affranchi son esclave puis l'a épousée. Il lui a donc donné son nom.

Remarquer le portrait de la défunte, elle porte une coiffure en nid d'abeille.



Portrait d'Aufidia Antiochis, détail de l'urne cinéraire